

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRETE PORTANT INTERDICTION  
DE STATIONNEMENT  
Parking des Ecoles**

N°247

**Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),**

*VU* le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

*Vu* le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**CONSIDERANT** la manifestation organisée par « CAR'RALLYE TEAM », le stationnement sera interdit du vendredi 8 décembre à 18H au dimanche 10 décembre 2017 à 20H.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : En raison de la manifestation organisée par « CAR'RALLYE TEAM » lieu-dit :« Parking des Ecoles», le stationnement sera interdit du vendredi 8 décembre 2017 à 18H au dimanche 10 décembre 2017 à 20H.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
- Monsieur le Policier Municipal.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 07 décembre 2017.

**LE MAIRE**  
**Stéphane ARNAUD**

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE  
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE  
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE  
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES  
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE  
LA PRESENTE NOTIFICATION

